NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/47/89
23 mars 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Points 104 et 76 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Création de sept bureaux provisoires des Nations Unies

Prévisions révisées au chapitre 31 : Information

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Dans son rapport sur la question qu'il a présenté à l'Assemblée générale en 1992 (A/C.5/47/58), le Secrétaire général indiquait qu'il avait décidé de créer sept bureaux provisoires des Nations Unies, répartis dans les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan et Ukraine. Ces bureaux ont effectivement été créés et facilitent considérablement les activités que l'Organisation mène aux côtés de ces Etats Membres, en leur faveur. Le Secrétaire général a l'intention de rendre compte de la création et du fonctionnement de ces bureaux et de présenter ses propositions éventuelles à ce sujet à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

2. Dans l'intervalle, le Secrétaire général invite de nouveau l'Assemblée générale à ouvrir les crédits minimums nécessaires au financement de cette importante initiative. Le présent rapport est présenté en réponse à la demande que l'Assemblée a formulée au paragraphe 2 de la section XVIII de sa résolution 47/219, qui est ainsi libellé :

"[L'Assemblée générale]

Prie le Secrétaire général de présenter de nouveau, à la reprise de la quarante-septième session, un rapport complet sur la création et le fonctionnement des sept bureaux provisoires des Nations Unies, touchant notamment la dotation en effectifs, l'exécution du projet et un budget intégré avec indication de toutes les sources de financement, conformément aux résolutions et décisions des organes compétents de l'Organisation

93-16712 (F) 260393 260393

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

relatives aux activités opérationnelles et à l'information et compte tenu des opinions que les Etats Membres ont exprimées à ce sujet à la Cinquième Commission lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale."

3. Dans sa résolution 1992/40, intitulée "Activités des organismes des Nations Unies dans les Etats baltes et la Communauté d'Etats indépendants", le Conseil économique et social a réaffirmé l'importance qu'il attache à une démarche cohérente et à une présence intégrée des organismes des Nations Unies dans la région. Il a invité le Secrétaire général à établir un rapport sur les moyens d'assurer cette démarche cohérente et cette présence intégrée dans les pays concernés, et sur les mesures déjà prises pour ce faire.

4. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles du système des Nations Unies[1], le Secrétaire général a souligné l'importance que lui-même et les organismes des Nations Unies attachaient à une démarche cohérente et à une présence intégrée dans la région, comme en témoigne le fait que cette question a été l'un des principaux points de l'ordre du jour du Comité administratif de coordination (CAC) en 1992. A sa première session ordinaire, celui-ci a tenu un débat approfondi sur les conséquences qu'avait pour le système des Nations Unies le processus de transition en Europe de l'Est et en Europe centrale et dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants. Ces conséquences ont été également étudiées par plusieurs autres organes interinstitutions - dont le Comité consultatif pour les questions de fond - Opérations et le Groupe consultatif mixte des politiques - et abordées au cours de consultations bilatérales entre institutions.

5. Le CAC a conclu que l'aide à fournir aux Etats en transition posait un problème majeur, qui appelait l'action collective de l'ensemble du système des Nations Unies. Un certain nombre de principes fondamentaux ont été dégagés : respect de l'intégrité territoriale des Etats, promotion des droits de l'homme, respect des minorités. L'un des grands axes de l'aide des Nations Unies serait le renforcement des institutions démocratiques et des structures de l'économie de marché. A court terme, les organismes des Nations Unies auraient aussi à fournir une assistance d'ordre diplomatique pour le règlement des différends et une aide humanitaire, notamment des services de protection pour prévenir les déplacements de population ou faciliter le retour des personnes déplacées. Les organismes des Nations Unies devraient, à tous les niveaux, agir de concert pour éviter que leurs interventions ne se chevauchent. Ils devraient travailler en collaboration étroite avec le gouvernement intéressé, la communauté des donateurs et les organisations non gouvernementales, afin d'établir un cadre d'action cohérent. Le CAC a fait ressortir à ce propos l'importance que revêtaient l'efficacité de la coordination et la nécessité de faire circuler systématiquement l'information, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système, pour optimiser l'utilisation de ressources peu nombreuses.

6. Les chefs de secrétariat des institutions du système se rendaient compte que le mouvement de transition rapide que connaissaient l'Europe centrale, l'Europe de l'Est et la Communauté d'Etats indépendants était sans précédent dans l'histoire et qu'il comportait des transformations majeures qui n'épargnaient aucune institution sociale, culturelle, économique ou politique, dans une partie du monde hautement stratégique. Des solutions impératives et précipitées pouvaient aller à l'encontre du but recherché. La circonspection

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

était de rigueur, mais on a, d'une manière générale, souligné la nécessité de passer rapidement à l'action. Les chefs de secrétariat ont estimé que le système des Nations Unies devait se tenir prêt, sous réserve qu'il dispose du financement nécessaire, à mettre de plus en plus son expérience à la disposition des pays en transition d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et de la Communauté d'Etats indépendants.

7. Le rôle qui revenait au système des Nations Unies dans l'ensemble de l'effort d'assistance a été l'un des grands points débattus au CAC. Des préoccupations ont été exprimées à propos, notamment, de la nécessité de coordonner l'assistance des Nations Unies avec les activités bilatérales; des effets de l'assistance fournie aux pays en transition sur les autres programmes du système des Nations Unies; des besoins des pays en développement qui bénéficiaient de l'assistance de l'ex-Union soviétique; de la nécessité de faire passer par le système des Nations Unies une plus grande proportion des ressources mises à la disposition des pays considérés par les sources bilatérales. Il était clair pour tous les participants que l'aide consentie à ces pays ne devait pas influer sur les programmes mondiaux ni compromettre la capacité du système des Nations Unies de venir en aide aux pays en développement.

8. La position du système des Nations Unies lors des conférences de coordination de l'aide aux Etats nouvellement indépendants, tenues à Washington les 24 et 25 janvier, à Lisbonne les 23 et 24 mai et à Tokyo les 29 et 30 octobre 1992, était inspirée de ces considérations. A la première de ces conférences, le système des Nations Unies était représenté par une délégation unique dirigée par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale. Aux conférences suivantes, il a envoyé une équipe intégrée dirigée par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les préparatifs et le suivi de ces conférences ont servi de cadre pour élaborer une intervention coordonnée du système des Nations Unies dans l'assistance d'ensemble.

9. Chaque nouvel Etat indépendant doit résoudre des problèmes de transition particuliers qui nécessitent une assistance adaptée et la force du système des Nations Unies réside dans son approche intégrée, qui prend en compte globalement les dimensions politiques, socio-économiques, écologiques et humanitaires d'une situation donnée. Dans le dispositif international d'assistance qui se met en place pour les nouveaux Etats indépendants, les Nations Unies insistent sur les liens qui unissent la paix et la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme, tout en fournissant une aide d'urgence et humanitaire et en aidant à créer les conditions nécessaires au développement à long terme. Les missions interinstitutions communes qui se sont rendues dans certains pays de la région pour évaluer leurs besoins en secours humanitaires et en aide au développement à long terme ont souligné la nécessité d'élaborer un programme bien coordonné à l'échelle du système et d'éviter de grever encore plus la capacité d'absorption des pays concernés.

10. Le système des Nations Unies peut offrir non seulement une assistance technique variée et neutre qui présente un bon rapport coût-efficacité, mais aussi un cadre permettant aux institutions multilatérales et bilatérales intéressées de travailler de concert en concentrant leur attention sur les besoins des différents pays tout en s'occupant des questions régionales et

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

/...

sous-régionales. Sa contribution peut aussi consister à offrir une instance impartiale de dialogue entre les décideurs des nouveaux Etats indépendants et ceux des autres régions pour les questions liées au processus de transition. Plusieurs options sont actuellement envisagées pour renforcer ce type d'assistance intégrée, notamment la création de groupes consultatifs de pays et des mécanismes de coordination du type table ronde.

11. Au siège de l'ONU, une équipe spéciale interorganisations sur les nouveaux Etats indépendants a été créée au début de 1992. Ce mécanisme a servi de centre d'échange d'informations sur les activités des Nations Unies relatives dans les nouveaux Etats indépendants et a organisé la participation de la délégation du système des Nations Unies aux conférences de coordination. Une brochure intitulée United Nations System's Action in International assistance to the New Independent States, exposant les attributions et les programmes respectifs des différents éléments du système, a été publiée pour la Conférence de Lisbonne puis entièrement réactualisée pour celle de Tokyo. Elle fournit des informations détaillées sur les interventions actuelles du système des Nations Unies dans les nouveaux Etats indépendants, du point de vue notamment des activités des cinq groupes de travail créés par les conférences de coordination pour, respectivement, l'alimentation, la médecine, la construction d'abris, l'énergie et l'assistance technique. Elle décrit aussi l'assistance technique et les capacités consultatives de l'ONU, des institutions spécialisées et des organismes connexes, qui présentent un intérêt pour le processus de transition dans les Etats nouvellement indépendants. L'équipe spéciale a élaboré aussi une publication en anglais et en russe, intitulée Modalities of accession to the United Nations specialized agencies, sur les conditions à remplir pour accéder aux différents organismes des Nations Unies et en devenir membre. Un bulletin est publié périodiquement sur les nouveaux Etats indépendants pour tenir les organismes des Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres intervenants au courant de l'actualité des activités de l'ONU dans les nouveaux Etats indépendants.

12. Pour favoriser une démarche cohérente, le Secrétaire général a décidé en mars 1992 de créer des bureaux centralisés des Nations Unies en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, au Kazakhstan, en Ukraine et en Ouzbékistan. Il a confié la responsabilité de la création de ces bureaux, dont la première tâche sera l'aide au développement et l'appui en matière d'information, au Département de l'information et au PNUD.

13. En 1992, le Secrétaire général a aussi procédé à des consultations dans le cadre du dispositif officieux constitué par le Bureau du Comité de l'information et les représentants des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine (prévu au paragraphe 1 s) de la résolution 46/73 B de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1991), touchant le réseau actuel des centres d'information des Nations Unies aussi bien que sa décision de mettre en place des bureaux centralisés des Nations Unies. A cet égard, il convient de noter que, dans sa résolution 47/73 B (par. 6) du 14 décembre 1992, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de "présenter au Comité de l'information, à sa quinzième session, afin qu'il étudie les différentes possibilités offertes, un rapport d'ensemble détaillé sur le plan qu'il prévoit pour intégrer les centres d'information à d'autres bureaux des Nations Unies, tout en préservant leur autonomie fonctionnelle et en veillant à ce qu'ils soient pleinement opérationnels conformément aux résolutions en la matière".

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

14. En 1992, des missions communes ont été réalisées en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et en Ukraine pour évaluer les besoins touchant une présence unifiée de l'ONU et du PNUD, y compris les domaines prioritaires pour ce qui est de la coopération aux fins du développement et de l'information, et pour négocier des accords avec les pays hôtes. Des accords dans ce sens ont été conclus et signés avec ces six pays. Par la suite, le Secrétaire général a décidé d'entreprendre de mettre en place un bureau provisoire des Nations Unies en Géorgie et il a conclu un accord avec le pays hôte. Depuis sa création, ce bureau temporaire a aussi pu apporter un concours précieux à l'action entreprise par le Secrétaire général pour donner suite aux demandes le priant d'aider à encourager un processus de paix en Géorgie. Par ses décisions 92/29 et 92/43 du 26 mai 1992[2], le Conseil d'administration du PNUD a, en vue de financer les bureaux dans les pays de la région, approuvé une allocation maximale de 3 millions de dollars à prélever sur le budget d'administration du PNUD approuvé pour 1992-1993. Dans le document DP/1993/5 du 18 janvier 1993, le PNUD traite des bureaux provisoires susmentionnés, aussi bien que de ses propres bureaux temporaires en Estonie, au Kirghizistan, en Lettonie, en Lituanie, en Moldova, au Tadjikistan et au Turkménistan.

15. Il convient aussi de voir dans cette action commune une contribution à l'application de la résolution 47/199, du 22 décembre 1992, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné l'importance qu'elle attache à ce que le système des Nations Unies réponde de façon mieux coordonnée, plus efficace et plus cohérente aux besoins des pays bénéficiaires, notamment sur le terrain. A ce propos, elle a aussi pris note du rapport du Secrétaire général[3], qu'elle a prié d'améliorer l'efficacité et la productivité du système des Nations Unies sur le terrain en adoptant, pour répondre aux besoins des pays bénéficiaires, une démarche pluridisciplinaires pleinement coordonnée.

A. Objectifs et fonctions des bureaux provisoires

16. La création des bureaux provisoires de l'ONU en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et en Ukraine a pour objet d'assurer une présence unifiée des Nations Unies et de faciliter de façon concrète et efficace le dialogue entre l'ONU ainsi que les programmes qui en relèvent et les nouveaux Etats Membres. Cette démarche est conforme à l'action menée par le Secrétaire général pour rationaliser les diverses activités de l'Organisation sur le terrain, en réalisant l'approche intégrée de la sécurité envisagée dans le rapport intitulé Agenda pour la paix (A/47/277-S/24111). Les arrangements initiaux sont conçus de façon à faciliter toute présence future des institutions spécialisées dans les pays concernés. Les principales activités des bureaux provisoires des Nations Unies seront les suivantes : projets spéciaux pour faciliter la transition économique et sociale, renforcement du rôle des médias nationaux et de leur infrastructure, liaison avec les institutions locales, dépouillement de la documentation publiée sur les questions qui présentent un intérêt direct pour l'Organisation, couverture d'ensemble des problèmes qui concernent l'ONU et le pays hôte.

17. On envisage que l'action des bureaux provisoires en matière d'information revête notamment la forme d'une collaboration avec les médias nationaux (presse, radio, télévision), les services ministériels, les ONG, les académies, les bibliothèques publiques et d'autres organes locaux de manière à faire davantage

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

connaître l'ONU et à mieux assurer la diffusion de sa documentation d'information. Les bureaux provisoires fourniraient aussi en temps utile au Siège de l'ONU des renseignements sur l'information publiée par les médias nationaux et sur les commentaires officiels dont font l'objet les problèmes qui préoccupent le Secrétaire général et l'ONU.

18. Les bureaux permettraient de constituer la capacité humaine et institutionnelle requise pour la gestion et la consolidation rapide du passage à la démocratie et à une économie de marché. On met particulièrement l'accent sur la défense des droits de l'homme, l'encouragement des programmes d'épanouissement de la personnalité et l'amélioration de la qualité de vie dans la région. Il s'agit avant tout d'inciter les populations à participer au processus de réforme, de leur permettre d'assumer leur rôle dans une société ouverte et d'atténuer les épreuves qui vont de pair avec le processus de transition. Les programmes que l'on est actuellement en train de mettre au point et d'appliquer par le truchement des bureaux provisoires viennent se greffer sur ceux d'autres donateurs et se concentrent sur les secteurs prioritaires où les organismes des Nations Unies ont un avantage relatif notamment constitution de la capacité nationale et coordination de l'aide; démocratisation et conduite des affaires publiques; secteur public. Le rapport de l'Administrateur du PNUD[4] à la session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUD tenue du 16 au 19 février 1993 à New York renferme un exposé plus détaillé des activités entreprises par le PNUD dans les Etats baltes et la Communauté des Etats indépendants, qu'il s'agisse des bureaux provisoires de l'ONU ou de ceux du PNUD.

19. Les bureaux provisoires participent aussi à la fourniture de l'assistance humanitaire d'urgence, notamment en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie. Le 8 décembre 1992, l'ONU a lancé l'"Appel à une assistance de toute urgence à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan", concernant les besoins humanitaires d'urgence en matière d'alimentation, de santé, de transports, d'articles ménagers, d'abris, d'eau et d'assainissement. Le 1er mars 1993, la situation en Géorgie a motivé l'"Appel de l'ensemble des organismes des Nations Unies à une assistance humanitaire d'urgence", qui a trait à l'alimentation, à la logistique, à la santé, à la protection et aux transports. Les donateurs ont répondu à ces appels et le HCR, l'UNICEF, le PAM et l'OMS exécutent actuellement des programmes dans les domaines de leur compétence. Les programmes humanitaires sont coordonnés par le Département des affaires humanitaires.

B. Arrangements administratifs et financiers et ressources nécessaires

1. Effectifs

20. Dans chaque bureau provisoire, un représentant des Nations Unies et un représentant adjoint des Nations Unies représenteront l'Organisation des Nations Unies et les programmes qui en relèvent, pris globalement. Il faudrait donc pour les sept bureaux provisoires 14 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur, ainsi que 42 postes locaux du Service mobile. Sur ce total, l'Organisation des Nations Unies financerait 7 postes d'administrateur (3 D-1, 1 P-5 et 3 P-4) et 7 postes locaux du Service mobile. Le PNUD financerait 7 postes d'administrateur (dont le classement n'a pas encore été déterminé) et 35 postes locaux du Service mobile.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2. Dépenses de fonctionnement (frais de premier établissement et dépenses renouvelables), à l'exclusion des dépenses de personnel

21. Pour l'exercice biennal 1992-1993, l'Organisation des Nations Unies et le PNUD ont décidé en principe que les dépenses de fonctionnement des sept bureaux provisoires des Nations Unies (frais de premier établissement et dépenses renouvelables) seraient partagées, étant entendu que la part de l'Organisation des Nations Unies ne dépasserait pas 85 000 dollars, en moyenne, par bureau provisoire (soit 45 000 dollars pour les frais de premier établissement et 40 000 dollars pour les dépenses de fonctionnement renouvelables pendant 12 mois), excepté pour les dépenses extraordinaires afférentes à la création du bureau provisoire en Arménie. Comme il est indiqué au paragraphe 29 ci-dessous, pour les sept bureaux provisoires, la part totale de l'ONU serait donc de 595 000 dollars (315 000 dollars pour les frais de premier établissement et 280 000 dollars pour les dépenses de fonctionnement renouvelables pendant 12 mois), plus 274 200 dollars pour les dépenses extraordinaires concernant le bureau créé en Arménie. Les dépenses renouvelables et leur ventilation seraient revues de temps à autre. Les écarts importants par rapport au profil décrit plus haut pour les bureaux et aux dépenses correspondantes feraient l'objet d'un accord entre l'ONU et le PNUD.

3. Arrangements administratifs et financiers

22. Le PNUD fournirait au jour le jour un appui administratif et financier aux bureaux provisoires pour le compte de l'Organisation des Nations Unies. Les modalités de ces arrangements sont actuellement mises au point.

4. Prévisions de dépenses globales

23. Le tableau récapitulatif qui figure en annexe au présent rapport indique les prévisions de dépenses afférentes au projet et les sources de financement correspondantes pour l'exercice 1992-1993, soit un montant total brut de 4 149 100 dollars, pour la création des sept bureaux provisoires des Nations Unies.

24. Sur ce total, 2 008 400 dollars seraient financés par le PNUD, 1 400 900 dollars par une allocation du Conseil d'administration du PNUD, 450 000 dollars par un prélèvement sur les ressources au titre des chiffres indicatifs de planification et 157 500 dollars par d'autres sources de financement; un montant de 1 822 900 dollars, calculé sur la base du coût intégral (soit 1 244 400 dollars en valeur nette voir le paragraphe 30 ci-dessous) serait prélevé sur le budget ordinaire de l'ONU et un autre montant de 317 800 dollars proviendrait des contributions versées par les gouvernements des pays hôtes pour financer les dépenses des bureaux locaux[5].

25. Les prévisions établies par l'ONU et le PNUD concernant les dépenses de fonctionnement des sept bureaux provisoires des Nations Unies tiennent dûment compte des accords conclus avec les gouvernements hôtes respectifs, qui devront au moins fournir des locaux appropriés à titre gracieux pour les bureaux provisoires. De plus, comme il est indiqué au paragraphe 24 ci-dessus, elles présupposent que les gouvernements hôtes cofinanceront les dépenses des bureaux locaux.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

26. Les prévisions susmentionnées postulent également la mise en place d'un grand réseau de télécommunications, qui est un système informatisé de communications par satellite. Une grande partie du matériel destiné à ce système est fournie par un groupe de sociétés européennes de communication par satellite des Pays-Bas et de la Suède, qui assure également son installation, à titre de contribution en nature au PNUD. Le coût du fonctionnement de ce système est beaucoup moins élevé que celui de l'utilisation de circuits commerciaux. Il devrait être mis en service vers le milieu de 1993 dans plusieurs bureaux[6].

5. Dépenses extraordinaires afférentes à la création du bureau provisoire en Arménie

27. Du fait de la gravité de la situation politique dans la région, les conditions de vie et de travail sont extrêmement difficiles en Arménie. Il y a une grave pénurie de chauffage, d'eau chaude et d'électricité ou même des ruptures d'approvisionnement. Il y a aussi une grave pénurie de produits alimentaires, de carburant et de biens et services essentiels. Il est évident que les conditions et l'infrastructure locales exigent une attention particulière. Si l'ONU souhaite maintenir une présence efficace en Arménie, le bureau provisoire des Nations Unies devrait être doté de moyens logistiques et opérationnels suffisants pour ne pas dépendre de l'infrastructure locale qui est manifestement inadéquate. Une mission d'enquête technique organisée par la Division des opérations hors Siège a conclu qu'il faudrait organiser un pont aérien en 1993 pour livrer le matériel et les fournitures prioritaires et un autre vol de réapprovisionnement dans le courant de l'année transportant du matériel de communication, des groupes électrogènes, des appareils de chauffage, du carburant et d'autres fournitures et types de matériel. Il serait souhaitable de réduire le coût du transport aérien au minimum en utilisant l'appareil qui a été affrété pour la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Pour faire fonctionner le matériel, il faudrait également prévoir un agent du Service mobile et deux agents locaux chargés de l'entretien, avec les frais de voyage et des indemnités de subsistance connexes. Le montant total des dépenses non renouvelables pour 1993 est estimé à 274 200 dollars. Ce chiffre est inclus dans le montant estimatif brut des ressources nécessaires pour 1992-1993 qui est exposé au paragraphe 24 ci-dessus. On trouvera des précisions supplémentaires dans les paragraphes qui suivent.

28. Le PNUD n'est pas en mesure de participer au financement de ces dépenses additionnelles au-delà de ce qui a déjà été décidé, étant donné les limites budgétaires très strictes imposées par le Conseil d'administration pour la présence du PNUD dans la région. Comme il s'agit de dépenses extraordinaires, il est proposé de les imputer au budget ordinaire de l'ONU.

C. Ressources additionnelles nécessaires au chapitre 31 (Information) du budget ordinaire

29. La dotation en personnel inscrite au budget ordinaire de l'ONU en 1992-1993 pour les sept bureaux provisoires comprend sept postes : trois postes D-1, un poste P-5, trois postes P-4. Quatre postes (un D-1 et trois P-4) sont actuellement disponibles pour être transférés provisoirement à ces bureaux. Les autres postes d'administrateur nécessaires en 1993 (deux D-1 et un P-5) seront également pourvus par des transferts temporaires. Pour couvrir les besoins

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

jusqu'à ce que ces postes aient été identifiés, il faudra un montant de 200 000 dollars au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour une période allant jusqu'à six mois de travail. Si l'on n'arrivait pas à trouver des postes pour un transfert temporaire, un rapport serait présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Les besoins pour 1994 et au-delà seront examinés dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

30. Sur la base des hypothèses retenues aux paragraphes 20 et 27 ci-dessus, des ressources additionnelles d'un montant total de 1 244 400 dollars seraient nécessaires au chapitre 31 (Information) pour financer la part à prendre en charge par l'ONU du coût de la création de sept bureaux provisoires des Nations Unies pendant l'exercice biennal 1992-1993. Ce montant se répartirait comme suit :

	Dollars
Postes permanents	
a) Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour les 7 postes d'agent local du Service mobile pour une période de 12 mois de travail (chacun)	175 000
b) Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour les 3 postes d'administrateur (2 D-1 et 1 P-5) pour une période allant jusqu'à 6 mois de travail (chacun)	200 200
Total partiel	375 200
Frais d'exploitation	
a) Part de l'ONU pour les frais de premier établissement correspondant à l'achat de véhicules , de matériel de télécommunications et d'ordinateurs, de mobilier, matériel et fournitures de bureau (par l'intermédiaire du Bureau des services d'achats interorganisations pour profiter au maximum des économies d'échelle grâce à une approche unifiée)	315 000
b) Part de l'ONU pour les frais d'exploitation renouvelables pour 12 mois (communications, entretien des locaux et du matériel, fournitures et services divers, frais de voyage, etc.)	280 000
Total partiel	595 000
TOTAL	970 200

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Dépenses extraordinaires afférentes à la création du bureau provisoire en Arménie

		Dollars
a)	Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires : un administrateur du Service mobile et deux agents locaux chargés de l'entretien)	94 900
b)	Frais de voyage et de subsistance du personnel	45 300
c)	Location d'aéronefs	20 000
d)	Transports locaux	9 000
e)	Services divers	5 000
f)	Fournitures diverses (essence, huiles et lubrifiants, lanternes fluorescentes, torches électriques et sacs de couchage, etc.)	20 900
g)	Matériel de communications et fournitures connexes (télécopieurs avec dispositif chiffreur, station fixe à ondes métriques et radios à ondes métriques portatives)	21 000
h)	Achat de matériel (notamment un véhicule à quatre roues motrices, trois groupes électrogènes et appareils de chauffage)	58 100
	Total partiel	274 200
	TOTAL GENERAL	1 244 400

D. Fonds de réserve

31. On se souviendra que, conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, le budget-programme de chaque exercice biennal comprend un fonds de réserve destiné à couvrir les dépenses additionnelles résultant de décisions prises par les organes délibérants et qui ne sont pas inscrites dans le projet de budget-programme. Il n'est proposé de cesser, reporter, réduire ou modifier aucune activité prévue dans le budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, de façon à financer la part nette à prendre en charge par l'ONU du coût de la création des bureaux provisoires des Nations Unies proposée au titre du chapitre 31 (Information). Le Secrétaire général a toutefois l'intention de réexaminer la répartition actuelle des ressources consacrées à l'information à l'occasion de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

E. Récapitulation

32. L'ouverture d'un crédit additionnel de 1 244 400 dollars serait nécessaire au chapitre 31 (Information) du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 pour la création de sept bureaux provisoires des Nations Unies en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et en Ukraine.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Notes

[1] A/47/419/Add.3.

[2] Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1992, Supplément No 8 (E/1992/28), annexe I.

[3] A/47/419/Add.3.

[4] DP/1993/5.

[5] Les contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux locaux sont calculées sur la base de négociations conformément aux politiques et procédures établies du PNUD, qui découlent elles-mêmes des dispositions pertinentes des accords types de base du PNUD et des décisions prises par le Conseil d'administration du PNUD à ce sujet.

[6] DP/1993/5, par. 19.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE

Présence de l'ONU/du PNUD dans les Etats baltes et la Communauté d'Etats indépendants

Prévisions de dépenses et sources de financement (1992-1993)

	DEPENSES TOTALES (MONTANT BRUT) (En milliers de dollars E.-U.)				SOURCES DE FINANCEMENT (En milliers de dollars E.-U.)				
	Dépenses renouvelables (92-93)		Dépenses non renouvelables			PNUD			
Pays [a]	Personnel recruté sur le plan international	Dépenses locales de fonctionnement [b]	Frais de premier établissement	Total	Budget ordinaire de l'ONU [c]	CIP [f]	Autres sources	Allocation du Conseil d'administration (décision 92/93)	Gouvernement [e]	Total
Bureaux provisoires des Nations Unies										
ARMENIE	271,9	124,0	147,6	543,5	241,9 [d]	150,0		93,3	59,3	544,5
AZERBAIDJAN	271,9	124,0	147,6	543,5	241,9			256,1	39,5	537,5
BELARUS	291,8	124,0	147,6	563,4	226,6	150,0		128,3	59,3	564,2
GEORGIE	221,9	82,8	147,6	452,3	241,9			183,4	34,6	459,9
KAZAKHSTAN	238,8	107,5	147,6	493,9	198,8			260,0	32,9	491,7
OUZBEKISTAN	238,8	107,5	147,6	493,9	198,8			260,0	32,9	491,7
UKRAINE	263,8	124,0	147,6	535,4	198,8	150,0	-	128,3	59,3	536,4
Total partiel	1 798,9	793,8	1 033,2	3 625,9	1 548,7	450,0	-	1 309,4	317,8	3 625,9
Dépenses extraordinaires pour le Bureau arménien			274,2	274,2	274,2				-	274,2
APPUI CENTRAL ET RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS VSAT [a]			249,0	249,0			157,5	91,5		249,0
TOTAL GENERAL	1 798,9	793,8	1 556,4	4 149,1	1 822,9 [c]	450,0	157,5	1 400,9	317,8	4 149,1

[a] Contribution d'un montant équivalent à 157 500 dollars versée par une coentreprise suédo-néerlandaise représentant trois ans de frais de location du matériel initial.

[b] Comprend les dépenses relatives aux agents locaux du Service mobile.

[c] Montant estimatif brut des dépenses de l'ONU pour une période de 12 mois. Le montant net des ressources demandées à l'Assemblée générale est de 1 244 400 dollars.

[d] Ce chiffre ne comprend pas les dépenses extraordinaires (274 200 dollars) afférentes à la création du bureau provisoire d'Arménie (par 27 et 28).

[e] Contributions des gouvernements bénéficiaires au paiement des dépenses des bureaux locaux.

[f] Ressources prélevées sur les chiffres indicatifs de planification, à titre temporaire et moyennant remboursement, auprès des pays qui ont un produit national brut relativement élevé.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library